



Conseil d'administration

349^e session, Genève, 30 octobre-9 novembre 2023

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 3 octobre 2023

Original: anglais

Point sur les locaux du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique et du Bureau de pays pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo à Abidjan

1. À sa 347^e session (mars 2023), le Conseil d'administration a pris note des informations communiquées par le Bureau au sujet de l'état d'avancement du projet de réaménagement des locaux dont l'OIT est propriétaire à Abidjan ¹.
2. Les architectes, après réalisation de l'étude préliminaire, ont établi un plan détaillé du projet. Ils ont veillé à ce que les locaux de l'OIT réaménagés soient inclusifs et pleinement accessibles aux personnes handicapées.
3. La procédure d'appel d'offres qui devait permettre de sélectionner une entreprise de services de gestion de projets a été menée à bien. Le contrat a été attribué au Bureau national d'Études techniques et de Développement (BNETD) de Côte d'Ivoire, qui aide aujourd'hui le Bureau à préparer la procédure d'appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction. Le BNETD procède actuellement à l'examen du plan détaillé mis au point par les architectes, à l'évaluation du coût du projet ainsi qu'à l'établissement du calendrier des travaux. La procédure d'appel d'offres devrait débuter en octobre 2023 et s'achever en février 2024.
4. Dès le lancement des travaux, les architectes seront responsables de la gestion du projet – conception et réalisation. Ils contrôleront la qualité des travaux exécutés par l'entreprise de construction et adapteront la conception architecturale au fil de la réalisation du projet.
5. Un comité de liaison, composé du ministre de l'Emploi et de la Protection sociale, du directeur général de la Société nationale de gestion du patrimoine immobilier de l'État et de représentants du Bureau, s'est réuni en janvier 2023. Les autorités ivoiriennes ont réaffirmé

¹ GB.347/PFA/INF/3.

qu'elles appuieraient activement la délivrance d'un permis de construire et apporteraient leur concours pour toute autre formalité administrative obligatoire.

6. Le Bureau soumettra pour information un point sur l'état d'avancement du projet à la 351^e session du Conseil d'administration (juin 2024).